

**EVENEMENT EN INDRE ET LOIRE**

**INVITATION  
REUNION SYNDICALE  
FSU-SNUipp37**

# Apprendre à lire

## Une pratique culturelle en classe

**SAMEDI 5 MARS 2022**  
**à SAINT AVERTIN 9h**

**Avec Christine Passerieux  
et Paul Devin**



**Christine PASSERIEUX** a été enseignante en école maternelle puis conseillère pédagogique, militante au GFEN. Elle a dirigé plusieurs ouvrages sur l'apprentissage en maternelle. Elle a été membre du groupe d'experts pour la rédaction du projet de programmes de l'école maternelle 2015.



**Paul DEVIN** est inspecteur de l'Éducation nationale, président de l'Institut de recherche de la FSU et secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat des inspecteurs).





# LE PARI DE L'AVENIR LE PARI DE L'INTELLIGENCE

## FACE AUX REFORMES DU MINISTRE BLANQUER LA FSU-SNUipp PROPOSE UNE DEMARCHE PLURIELLE DE LA DEFENSE DES PERSONNELS AUX QUESTIONS DE METIER !

La FSU-SNUipp est porteur d'un projet de transformation de la société et de l'école, elle interroge sans cesse ce dernier par des allers retours avec les enseignants des écoles.

La défense des personnels n'est jamais dissociée de l'analyse des leviers permettant la transformation de l'école pour une meilleure réussite des élèves, référence constante du syndicat.

Pour les personnels, l'exigence d'équité et la transparence sont sa marque de fabrique, le respect des règles une attitude revendicative constante. Le projet pour la transformation de l'école s'est affiné avec les années, avec l'appui de la recherche en éducation, au cours de stages, de colloques, de rencontres, et depuis 20 ans avec son université d'automne UDA.

Mais pour le Ministre BLANQUER la prescription est le mot d'ordre, et ce par deux types d'outils : les évaluations nationales d'une part, et les guides et vademecums d'autre part. A la différence des documents d'accompagnement des programmes précédents, les auteurs de ces guides sont anonymes et les guides donnent non pas à réfléchir sur sa pratique de classe mais indiquent « la bonne pratique ».

Le Ministre veut imposer les « fondamentaux » par ces « protocoles » dits « de référence ».

**Pourtant les seuls textes officiels qui s'imposent à tou-ttes sont les programmes !**

Le Ministre cherche à dessaisir les enseignants de leur métier qui consiste pourtant à construire les situations d'apprentissage les mieux adaptées à leur contexte de classe pour enseigner les programmes.

Depuis 25 ans, la FSU-SNUipp considère que c'est à nous - professionnels de l'Education - d'être « MAITRES DE NOTRE PROFESSION ». Nous nous opposons à toutes les démarches infantilisantes et dévalorisantes : notre métier s'apprend et a besoin de la recherche pour répondre aux enjeux qui se posent au quotidien dans nos classes.

Afin de maintenir notre professionnalité et la renforcer, nous vous invitons à cette nouvelle réunion-débat sur la question centrale de l'apprentissage de la lecture avec

Christine PASSERIEUX et Paul DEVIN le samedi 5 mars matin.

**UNE OFFENSIVE PROFESSIONNELLE :  
« MAITRES DE NOTRE PROFESSION ! »**





# Apprendre à lire. Une pratique culturelle en classe

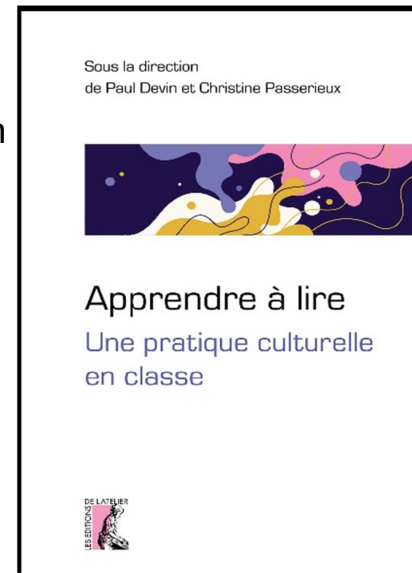
Un ouvrage dirigé par Paul Devin  
et Christine Passerieux

Quoi qu'en dise le ministre de l'Éducation nationale, l'apprentissage de la lecture n'est pas qu'une question de méthode. Et c'est précisément quand on le réduit à une technique que l'on constate ses effets ségrégatifs, qui se confirment dans le système français à chaque nouvelle évaluation.

Apprendre à lire, c'est bien plus que relier des lettres et des sons : c'est construire une représentation du langage écrit, s'en approprier les usages pour s'exprimer, communiquer, entrer dans les savoirs. C'est avant tout une expérience culturelle.

L'accès à l'écrit est un facteur déterminant d'émancipation intellectuelle et sociale. C'est pourquoi le rôle de l'école publique est de créer les conditions pour que tous les élèves exercent leur capacité à réfléchir, construire du sens, découvrir le plaisir du texte et de sa production, partager avec d'autres des émotions, dans des relations de coopération.

Dans la continuité de leurs travaux, les auteurs, Jacques Bernardin, Jacques Crinon, Paul Devin, Christine Passerieux et Maryse Rebière, s'inscrivent dans des perspectives de démocratisation de l'accès à l'écrit, et proposent des pistes de réflexion et d'action qui s'adressent à toutes celles et tous ceux pour lesquels une véritable acculturation à l'écrit est un enjeu éducatif et social majeur.



## Sommaire du livre

### Chapitre 1 Paul Devin

**Querelles, polémiques et consensus autour de l'enseignement de la lecture**

*Paul Devin est inspecteur de l'Éducation nationale, président de l'Institut de Recherches de la FSU et secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat des inspecteurs).*

### Chapitre 2 Jacques Bernardin

**L'entrée dans l'écrit, enjeu d'acculturation**

*Docteur en sciences de l'éducation, Jacques Bernardin est un spécialiste de l'entrée dans l'écrit à l'école. Il est notamment l'auteur de Comment les enfants entrent dans la culture écrite (Retz, 1997). Il est président du GFEN.*

### Chapitre 3 Maryse Rebière

**Et si apprendre à lire était passionnant ? Le point de vue d'une didacticienne**

*Maryse Rebière a été maîtresse de conférences en sciences du langage à l'université de Bordeaux. Elle a également été formatrice en didactique du français. Elle est un membre actif de l'AFEF, l'association des enseignants de français.*

### Chapitre 4 Jacques Crinon

**Apprendre à devenir lecteur : le rôle de l'école**

*Jacques Crinon est professeur émérite à l'université Paris Est Créteil. Ses recherches portent notamment sur le langage dans les apprentissages, les inégalités scolaires et la professionnalisation des enseignants.*

### Chapitre 5 Christine Passerieux

**Une culture littéraire dès la maternelle**

*Christine Passerieux a été enseignante en école maternelle puis conseillère pédagogique, militante au GFEN. Elle a dirigé plusieurs ouvrages sur l'apprentissage en maternelle. Elle a été membre du groupe des experts pour la rédaction des programmes de l'école maternelle 2015. Elle est rédactrice en chef de la revue Carnets Rouges.*



## COMMENT PARTICIPER A NOS REUNIONS ET A CELLE DU 5 MARS

**Les réunions sont un droit pour tout salarié ( y compris les PES)** et restent un moment privilégié pour s'informer et échanger. Elles sont ouvertes à tous, syndiqué.es ou non syndiqué.es .

Chaque enseignant.e du premier degré a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures en tout par année scolaire).

- Une des trois pourra se tenir **sur le temps de présence devant élèves**. Sur le temps élèves, il peut vous y être opposé "des nécessités de service". Contactez-nous dans ce cas-là.
- Pour les RIS effectuées hors temps de présence des élèves, **la circulaire de 2014 indique que ce temps peut être récupéré sur les 108 h ( hors APC).**

**Les RIS peuvent donc être récupérées sur les 108 heures ( animations pédagogiques, conseil d'école, concertation, m@gistère compris, hors APC).**

C'est bien entendu le/la collègue qui décide sur quoi il veut les récupérer.

Si vous souhaitez y participer ( liste des RIS et des stages organisés par le SNUipp-FSU 37) :

- vous déduirez ces heures de RIS des 18 heures réglementaires d'animation pédagogique (m@gistère compris), ou des 108h (sauf APC).

On peut déduire une RIS d'une animation pédagogique **même si elles n'ont pas lieu en même temps**.

**Il n'y a réglementairement pas de distinction entre animations pédagogiques "obligatoires" ou "optionnelles"**.

3h peuvent être prises sur le temps devant élève (RIS le mercredi matin par exemple) : dans ce cas, vous devrez informer les parents d'élèves suffisamment à l'avance de votre absence ce jour-là.

Dans un cas comme dans l'autre, vous devez prévenir votre IEN de votre participation à une RIS 48h à l'avance.

Si vous travaillez à **temps partiel**, vous avez aussi droit à 9h de réunion d'information syndicale.

**L'IEN n'a aucun pouvoir sur votre choix.**

Si vous rencontrez un problème, contactez-nous immédiatement !

Vous trouverez des modèles de lettres sur notre site pour l'IEN de circonscription.

Extrait des textes réglementaires :

Circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 "Dans le cadre de la réorganisation des obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré, [...] les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures consacrées par les enseignants à des activités autres que d'enseignement"

**TOUS LES ANS PRES  
DE 700  
COLLEGUES  
PARTICIPENT A NOS  
REUNIONS :**  
> AVEC INTERVENANTS  
> SUR L'ACTUALITE  
> SUR LE MOUVEMENT, LES  
PROMOTIONS, LES PERMUTATIONS...

**POUR LA REUNION-DEBAT DU 5 MARS  
INSCRIPTION A FAIRE SUR NOTRE SITE INTERNET**

